



PLAN DE PROTECTION HIPPOCAMPE CLUB

SONT AUTORISÉES :

Les activités aquatiques des enfants, d'adolescents et de jeunes adultes nés en 2001 et après.

NE SONT PAS AUTORISÉES

Au vu des contraintes de distanciation :

- les cours d'Aquafitness, de natation pour adultes
- Les cours première enfance qui nécessitent la présence d'un adulte avec l'enfant.

1. HYGIÈNE DES MAINS

Toutes les personnes de l'association se nettoient régulièrement les mains.

Mesures

Mise à disposition de gel hydroalcoolique pour le personnel (spray individuel) au bord du bassin.

Mise à disposition de gants pour le nettoyage et la désinfection.

Mis à disposition de gel hydroalcoolique pour les usager-ère-s dans le hall d'entrée piscine et à la sortie des vestiaires.

Savon dans les WC (lavabos)

2. GARDER SES DISTANCES

Les collaborateur-trices-s et les autres personnes gardent une distance de deux mètres entre eux.

Mesures

Le bassin sera séparé en deux zones (deux groupes de niveau). Avant le cours, les nageur-euse-s devront s'asseoir de leur côté du bassin sur les bancs où les espaces de distanciation seront préalablement signalés. Chaque moniteur-trice restera dans sa zone avec son groupe, avec son matériel pédagogique. Pendant le cours le moniteur devra respecter la distanciation de 1,5 mètres avec les enfants.

Distance inférieure à deux mètres inévitable

Prendre en compte les aspects spécifiques du travail et des situations professionnelles afin d'assurer la protection.

Mesures

Le port du masque est obligatoire dans les zones où les distances ne peuvent être respectées : Couloir d'entrée, vestiaires, WC.

Entre chaque cours le-la moniteur-trice devra se désinfecter les mains avec du gel hydroalcoolique.